

# Focus Prévoyance

Septembre  
2022

**Encouragement à la propriété du logement (EPL)** Sens, pièges et embûches

**Placements de capitaux** Souffrance et joie **Vraiment?** Ou quand il faut se prendre la tête à cause de l'EPL.

**News** Informations et actualités



**Kaspar Hohler**  
Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

## Malgré tout

Les raisons sont multiples de ne pas acheter son propre logement.

La construction ou la transformation d'une maison individuelle a déjà plombé plus d'une relation. Parquet clair ou foncé, quel carrelage dans la salle de bains – il existe des douzaines de décisions à prendre et les goûts sont différents. En cas de séparation, les disputes sont fréquentes quant à celui qui peut garder le logement et sur la somme à donner à celui qui part. Si la famille tient, les enfants partent à un moment ou à un autre, et le logement est vite trop grand pour les parents. Toutefois, s'ils gardent leur maison et que leurs enfants en héritent, ceux-ci pourront se disputer à loisir.

En ville, on ne peut presque plus acheter que des appartements en copropriété, si tant est que cela soit possible. On est alors dépendant des autres propriétaires. Un mécontent suffit à lui seul à faire échouer des rénovations ou des projets. Une fois, un spécialiste de l'immobilier m'a donné le conseil suivant: le moyen le plus économique pour posséder un immeuble locatif est d'acheter un appartement en propriété et de se comporter d'une manière tellement impossible que peu à peu, les autres vendent leurs appartements – et à un prix intéressant parce qu'il n'y a pas d'autres acheteurs souhaitant un appartement avec un copropriétaire aussi casse-pied.

Malgré tout: le rêve d'être propriétaire perdure – et pour qu'il devienne réalité, le capital d'épargne issu de la caisse de pension peut être utilisé, avec les avantages et les inconvénients que cela implique.

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

# Sens, pièges et embûches

Si vous achetez une maison ou un appartement en copropriété, vous pouvez utiliser de l'argent de votre 2<sup>e</sup> pilier. Dans la pratique, les caisses de pension peuvent également refuser de procéder au versement. Car l'argent ne se dépense qu'une fois: en effet, l'argent qui a été retiré pour la propriété du logement manquera à la retraite.



Le 2<sup>e</sup> pilier ne couvre pas seulement les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Le capital peut en effet être utilisé dans le cadre d'un versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement (en abrégé versement anticipé EPL), dans le but d'acquérir un bien immobilier. Les principaux points concernant le versement anticipé EPL sont abordés ci-après:

## À quoi peuvent servir les fonds de prévoyance?

Le versement anticipé peut être effectué dans le but d'acquérir un bien qui sera habité par l'acquéreur lui-même. Il s'agit de la résidence principale (pas d'un appartement de vacances). La propriété du logement peut également porter sur un bien situé à l'étranger, à condition que la personne y réside principalement (frontaliers et frontalières). Un versement anticipé EPL est possible non seulement pour l'achat, mais aussi pour le remboursement d'une hypothèque, l'acquisition de participations dans la propriété du logement (p. ex. parts dans des coopératives de construction d'habitation) ainsi que pour le financement de rénovations ou d'investissements générateurs de valeur ajoutée.

Ce dernier point fait souvent l'objet de discussions dans la pratique. Par exemple, la construction d'une véranda entre-t-elle dans le cadre de l'EPL? En cliquant sur les liens ci-dessous dans l'encadré, vous trouverez une compilation de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui contient également divers arrêts du Tribunal fédéral sur des questions spéciales. Il est fortement recommandé aux assurés de vérifier à l'avance avec leur caisse de pension si un versement anticipé EPL est possible pour le projet en vue.

## Combien d'argent peut-on retirer?

Un versement anticipé EPL doit s'élever à au moins à 20 000 francs et il peut être revendiqué tous les cinq ans. En principe, la totalité du capital de prévoyance peut être prélevée. Toutefois, après l'âge de 50 ans, il n'est possible de percevoir au maximum que la prestation de libre passage qui était disponible à l'âge de 50 ans ou la moitié de la prestation de libre passage actuelle si ce montant est plus élevé. En outre, pour les personnes mariées, le conjoint ou la conjointe doit donner son consentement écrit (valable aussi pour les partenariats enregistrés).



## Pourquoi le versement anticipé EPL existe-t-il?

La possibilité de versement anticipé EPL a été introduite dans la LPP le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Auparavant, on ne pouvait percevoir la moitié du capital de vieillesse qu'à l'âge de la retraite pour l'acquisition d'un logement en propriété ou pour l'amortissement d'une hypothèque (il n'existait pas encore de versement régulier de capital à l'époque) et on ne pouvait mettre en gage son avoir de vieillesse que dans une mesure limitée. Dans le [message](#) relatif à la modification de la loi mentionnée ci-dessus, il est fait référence à diverses interventions parlementaires qui souhaitent autoriser l'acquisition d'un logement en propriété au moyen des fonds de la prévoyance professionnelle. La propriété d'un logement occupé par le propriétaire lui-même est considérée au sens large comme une prévoyance, car elle permet d'économiser des frais de location en cas de vieillesse ou d'invalidité. En outre, il est jugé souhaitable que la Suisse facilite l'achat d'un logement à ses habitants et habitantes. Le passage par la caisse de pension présente un avantage décisif pour les pouvoirs publics: «Cette révision n'entraîne pas pour la Confédération, les cantons et les communes de dépenses particulières en matière de personnel et d'administration», est-il écrit dans le rapport. Les recettes fiscales ne diminueraient que légèrement à long terme.

Le versement anticipé doit être fait au plus tard trois ans avant la naissance du droit aux prestations de vieillesse, les caisses de pension ayant la possibilité de réduire ou de supprimer ce délai dans leur règlement. Une restriction du droit d'aliénation est inscrite au registre foncier.

### Et les impôts?

Un versement anticipé EPL est immédiatement imposé séparément du reste du revenu et de la fortune. En cas de remboursement ultérieur, le montant de l'impôt acquitté peut être récupéré.

### Mettre en gage plutôt que de retirer de l'argent?

Il est également possible de mettre en gage le capital de prévoyance. Le capital nanti sert de garantie à l'établissement financier pour l'octroi d'une hypothèque plus élevée. Les conditions d'une mise en gage sont semblables à celles du versement anticipé, un contrat de gage spécial est conclu. Toutefois, en cas de mise en gage, l'argent reste dans la caisse de pension. La couverture d'assurance et les prestations de vieillesse sont ainsi maintenues. D'une part, aucun impôt sur les versements de capital n'est perçu (voir plus haut) et d'autre part, des intérêts plus élevés sont dus en raison de l'hypothèque plus élevée. Toutefois, en cas d'insolvabilité, l'établissement financier peut exiger la réalisation du gage. Celle-ci a les mêmes effets qu'un versement anticipé EPL. La variante la plus appropriée doit être clarifiée au cas par cas.

### Déficit de prévoyance, remboursement et rachats

Un versement anticipé EPL crée un déficit de prévoyance et il manque du capital vieillesse dans la caisse de pension. Lorsque les prestations de risque de la caisse de pension sont liées au capital vieillesse, il est impératif de trouver une solution pour compenser ces prestations moins élevées en cas de décès ou d'invalidité. Les institutions de prévoyance proposent ou fournissent des assurances complémentaires. Pour compenser la réduction de la rente de vieillesse, il est conseillé de combler le déficit de prévoyance par des remboursements périodiques (au moins en partie) ou par d'autres moyens d'épargner afin de disposer de suffisamment d'argent à la retraite.

Avant d'effectuer des rachats fiscalement avantageux à la caisse de pension, les versements anticipés EPL déjà effectués doivent être remboursés. Des montants partiels d'au moins 10 000 francs peuvent également être remboursés (avec les demandes de remboursement d'impôts correspondants, voir ci-dessus).

### Que se passe-t-il si je vends ou loue mon bien immobilier?

En cas de vente du logement en propriété, le versement anticipé EPL doit être remboursé à l'institution de prévoyance. L'institution de prévoyance doit donner son consentement à la radiation de l'inscription au registre foncier.

L'obligation de remboursement est supprimée lorsque la propriété est transférée à un bénéficiaire de la prévoyance (par exemple un enfant mineur ou le conjoint). L'inscription au registre foncier est maintenue, c'est-à-dire que si cette personne revend l'immeuble, le remboursement devient exigible.

Si le bien immobilier n'est plus habité par le propriétaire lui-même mais est loué, un remboursement est généralement dû, mais dans des cas particuliers, une location peut être autorisée (les circonstances du cas particulier sont déterminantes, comme l'a récemment souligné le [Tribunal fédéral](#)).

### Kaspar Hohler

Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

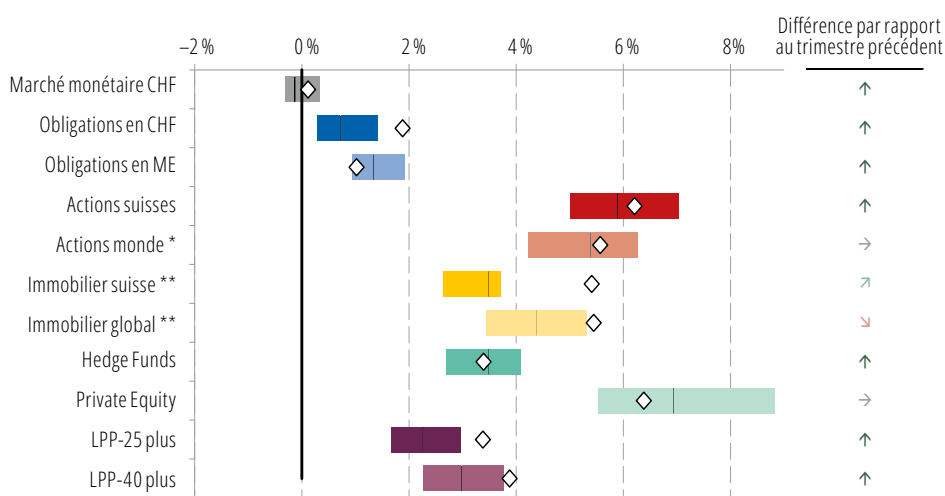
[Règlement de l'Office fédéral des assurances sociales \(OFAS\) relatif à l'encouragement à la propriété du logement](#)

[Compilation des indications et prises de position de l'OFAS et de la jurisprudence sur l'encouragement à la propriété du logement \(EPL\) \(état mai 2022\)](#)

## Placements de capitaux

# Souffrance et joie

## Attentes de rendement au cours des cinq prochaines années



\* (nations industrialisées) \*\* (coté)

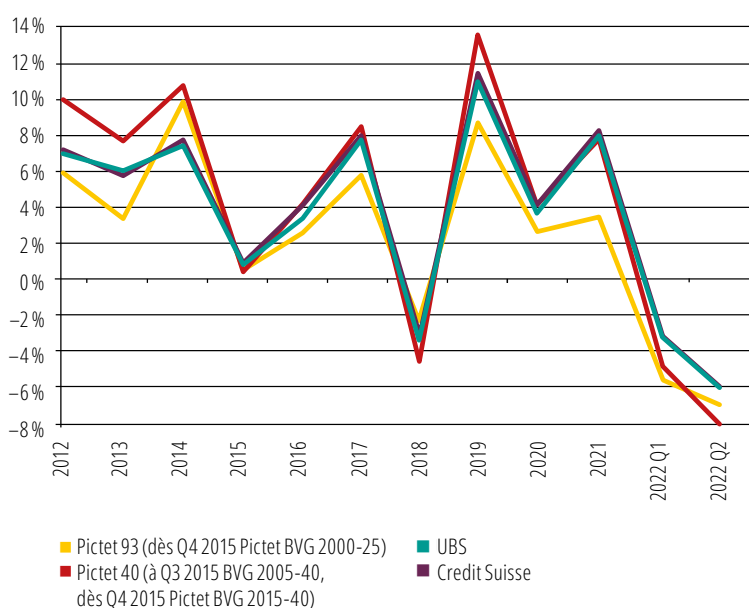
ho. Le premier semestre a entraîné de lourdes pertes pour les investisseurs. Les principaux paramètres de comparaison pour les caisses de pension présentés ci-dessous à gauche illustrent cet état de fait. Au final, la plupart des caisses de pension ont enregistré une baisse de près de 10%. Toutefois, les pertes ont été compensées par les réserves de fluctuation de valeur que les caisses ont pu constituer au cours des dernières années boursières, et les déficits de couverture ont été (jusqu'à présent) rares.

Cela semble paradoxal, mais les responsables des caisses de pension peuvent également se réjouir des pertes subies. Les rendements attendus ont nettement augmenté ces derniers mois, comme l'illustre le graphique ci-dessus: un portefeuille moyen de caisse de pension permet actuellement d'espérer un rendement d'environ 3% par an (deux dernières lignes). À la fin de l'année dernière, ce taux atteignait un peu plus de 2%.

Cette hausse est principalement imputable aux taux d'intérêt. En Suisse, ceux-ci sont supérieurs d'un demi pour cent à ceux du début de l'année, tandis que dans d'autres zones monétaires, la hausse est encore plus marquée. Des taux d'intérêt plus élevés entraînent directement des rendements plus élevés sur les (nouvelles) obligations et indirectement, les taux d'intérêt sans risque constituent la base des estimations correspondantes.

Dans le 2<sup>e</sup> pilier, on épargne pendant des dizaines d'années pour ensuite recevoir une rente à la retraite. Une telle procédure de capitalisation n'a de sens à long terme que si les avoirs épargnés sont également rémunérés. D'un point de vue systémique, la hausse des taux est donc généralement une bonne nouvelle même si les valorisations des placements de capitaux ont quelque peu souffert entre-temps.

## Performance des indices sélectionnés



■ Pictet 93 (dès Q4 2015 Pictet BVG 2000-25) ■ UBS  
■ Pictet 40 (à Q3 2015 BVG 2005-40, dès Q4 2015 Pictet BVG 2015-40) ■ Credit Suisse

# VRAIMENT?

Par Svenja Schmidt | Dr. oec. HSG

## Ou quand il faut se prendre la tête à cause de l'EPL.



Encouragement à la propriété du logement. Je veux dire, laissez le mot fondre sur votre langue comme un morceau de jeune gouda (ou pour les contemporains végétaliens: un morceau de prune). Encouragement à la propriété du logement. Ou encore: demande d'encouragement à la propriété du logement, en quelque sorte une tomme arrivée à maturité (ou un abricot). Ou alors: annexes sur l'encouragement à la propriété du logement, nous passons à la Burrata (ou à une pêche bien mûre).

Une demande d'encouragement à la propriété du logement (tomme ou abricot entièrement arrivés à maturité), accompagnée d'annexes sur l'encouragement à la propriété du logement (Burrata ou pêche), est arrivée sur mon bureau non pas mûre mais déjà pourrie. Vraiment? Vraiment.

Pour vous faire partager un peu mon plateau de fromages et de fruits, voici les «indications nutritionnelles» de mon travail quotidien:

La demande a été faite par une personne de 60 ans, célibataire, que nous appellerons Martin. Jusqu'à maintenant, Martin a loué son appartement, mais il souhaite maintenant acquérir un logement en propriété. C'est ce que lui a conseillé de faire son conseiller bancaire, comme investissement pour sa retraite. Mais soyons honnêtes: Martin est déjà vieux, et il n'y a pas trop à investir sur son compte. Ce dernier point, comme l'a dit le conseiller bancaire, ne pose aucun problème, car il a encore sa caisse de pension. La somme qui était sur son compte quand il a eu 50 ans ou la moitié de ses avoirs actuels peuvent être utilisés comme fonds propres pour le financement de la propriété du logement.

Peut-être, mais devrait-il le faire? Martin a 60 ans et prendra sa retraite dans cinq ans. D'ici là, son avoir de caisse de pension sera rémunéré, actuellement à un taux d'au moins 1%. Mais dans la pratique, ce taux est nettement plus élevé la plupart du temps. L'avoir de caisse de pension investi dans un bien immobilier n'est pas rémunéré. Martin ne peut qu'espérer que la valeur de son bien immobilier augmentera. Sinon, il fera pour ainsi dire marche arrière avec l'achat de son appartement, si vous voyez ce que je veux dire.

Dès que Martin prendra sa retraite, généralement à l'âge de 65 ans, son avoir de caisse de pension lui sera versé sous forme de rente. Mais, bien sûr, on ne reçoit comme rente que ce qui est disponible. Si Martin utilise l'avoir de sa caisse de pension pour financer un logement, sa retraite

diminuera – car l'argent n'est plus là, il est en quelque sorte dans le béton. Martin doit donc bien réfléchir à la question de savoir si cette petite rente va lui suffire, d'autant plus qu'il doit continuer à rembourser l'hypothèque de son appartement.

Si Martin découvre que la rente réduite ne lui suffit pas, il envisagera peut-être de vendre son appartement et d'améliorer sa rente avec le produit de cette vente. Mais c'est peut-être à ce moment-là que se produira ce qui fait que tant de gens hésitent à acheter des actions: le marché immobilier est en chute libre, et l'appartement ne peut être vendu qu'à perte. On peut se demander si un acheteur potentiel se présentera rapidement. Martin ne récupérerait alors pas facilement sa fortune engloutie dans l'appartement et il devrait accepter de faire une sorte de retour en arrière.

En supposant que la vente réussisse, Martin aurait soudain une petite – ou probablement la plus grande partie – de sa fortune sur son compte bancaire. C'est le conseiller de banque qui se réjouirait alors! En effet, Martin ne pourrait plus reverser la somme à sa caisse de pension après son départ à la retraite. Il faudrait donc la placer d'une manière ou d'une autre et la répartir prudemment pour que Martin puisse boucler les fins de mois. Jusqu'à présent, Martin n'a jamais eu à s'occuper de ces questions et il n'envisage pas non plus de devenir subitement un professionnel de l'investissement et un gestionnaire financier à la retraite.

En effet, s'il n'est plus en mesure de rembourser le produit de la vente de son logement à la caisse de pension, celle-ci ne lui versera plus de rente. Donc, une fois que le produit de la vente de l'appartement sera épuisé, Martin n'aura peut-être plus d'autre choix que de s'adresser à l'aide sociale. Car seules les caisses de pension accomplissent l'exploit de la multiplication miraculeuse (forcée, certes, mais quand même) – et continuent à verser la rente de Martin, même si son avoir de caisse de pension est épuisé depuis longtemps. Vraiment? Vraiment.

Donc, si une telle demande d'encouragement à propriété du logement atterrit sur mon bureau, j'aimerais rappeler aux Martins concernés (et à leurs conseillers bancaires) d'y réfléchir à deux fois – peut-être même un soir, confortablement sur la terrasse de leur appartement en location, devant un savoureux plateau de fromages et de fruits.

# Principes en matière d'investissement durable



24 mai 2022

## Convictions du comité d'investissement

Les principes de l'administration de la fortune sont définis à l'article 71 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). «Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités».



### Performance et réduction des risques

La finance durable représente non seulement un moyen de faire évoluer la société, mais aussi une importante source de performance et de réduction des risques. Il s'agit toutefois d'éviter les pièges de l'idéologie en restant pragmatique. Conscient de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel et de ses obligations légales, le comité d'investissement du Centre Patronal tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie de gestion des avoirs de toutes les institutions dont elle gère la fortune.



### Respect des normes internationales

Le comité aligne ses investissements avec les normes internationales en vigueur, notamment les accords de Paris, et s'attache à l'amélioration du profil de son portefeuille afin de contribuer à une économie et à une société durable à long terme.



### Réduction des énergies fossiles et des émissions de CO<sub>2</sub>

Il s'agit notamment de réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO<sub>2</sub>. Le comité vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

# Éléments opérationnels



## Intégration systématique de la dimension de durabilité dans les décisions

Lors de chaque prise de décision et avant l'exécution de transactions, tant boursières qu'immobilières, les analyses ESG et les notations sont systématiquement évaluées et considérées. Le comité peut décider de l'exclusion de positions de son univers d'investissement pour des questions éthiques ou morales, tant que l'intérêt financier sur le long terme est préservé.

Pour les placements directs, intégration systématique de la dimension ESG dans les décisions, sans en faire un critère exclusif.

Dans le cadre des placements indirects, le comité d'investissement privilégie les véhicules collectifs qui incluent une dimension de durabilité dans leur processus de placement, tout en s'assurant, dans la mesure du possible, de la pertinence des critères appliqués.



## Investissement dans la microfinance et l'infrastructure d'impact

Un vif intérêt est porté sur les investissements thématiques durables. La microfinance ainsi que l'infrastructure d'impact font également partie de l'allocation d'actifs.



## Attention particulière dans l'immobilier direct

Pour les acquisitions immobilières, les constructions et les rénovations, une attention particulière est portée à la durabilité, aux énergies renouvelables et à l'isolation. Les normes telles que Minergie ou autres sont privilégiées, tout en restant attentif à l'aspect économique. Le comité d'investissement établit un plan de rénovation quinquennal et privilégie les entreprises proches du lieu du chantier visé, en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

**Afin d'atteindre ces objectifs, le comité intègre les 4 axes suivants:**

### I. Exclusions

L'exclusion doit rester l'exception. Sont exclues les entreprises dont l'activité dans les secteurs de la pornographie, des armes de destruction massive, les bombes à sous-munition et mines anti-personnel, la corruption et les trafics en tous genres, représente une part importante du chiffre d'affaires.

Dans les secteurs à risques ou controversés, le comité d'investissement n'exclut par principe aucune industrie ou secteur économique dont l'activité est légale, utile à l'économie et rentable. Il privilégie l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans des démarches de transition ayant un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance. Afin de minimiser les risques ESG du secteur en question, le comité favorise l'approche dite «best in class» (le meilleur de sa catégorie) pour la sélection des titres ou des véhicules d'investissement, tout en considérant les efforts engagés.



## Pour renforcer l'influence des investisseurs institutionnels sur le management des grandes sociétés, le comité d'investissement a rejoint l'Ethos Engagement Pool Suisse et International.

### II. Engagement actionnarial

Le comité applique rigoureusement une politique formelle de vote. Il reçoit les analyses transmises par la Fondation Ethos et en tient compte en exerçant ses droits lors des assemblées générales des entreprises suisses cotées en bourse. En prenant systématiquement part à chaque votation, il compte sensibiliser et influencer les dirigeants des sociétés afin qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de durabilité.

Le dialogue proactif et constructif instauré entre les parties prenantes incite les entreprises à appliquer de meilleures pratiques et à améliorer leur politique en matière de gouvernance et par conséquent de durabilité.

### III. Reporting

Sur une base régulière, tous les investissements sont analysés de manière méthodique et rigoureuse et nous produisons un rapport détaillé en matière de durabilité. Les informations relatives à l'empreinte carbone et à la température ainsi les placements controversés sont traités avec un degré de granularité élevé. Enfin une note globale permet de mesurer l'évolution et l'amélioration du score ESG.

### IV. Audit

L'entier du portefeuille est régulièrement soumis à un audit externe neutre et indépendant afin de vérifier que le contenu des portefeuilles respecte les critères ESG fixés. Les rapports de ces analyses sont communiqués de manière transparente permettant de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration.

---


*Le Centre Patronal applique ces principes dans la gestion de la fortune des institutions de prévoyance sous mandat (Fonds interprofessionnel de prévoyance - FIP, vitems, Fonds de prévoyance des garages vaudois, Fonds de prévoyance du Centre Patronal et Fonds de prévoyance de la Société vaudoise de pharmacie) ainsi que pour ses propres activités.*

# Actualités

## Performance 1

### Les pertes se creusent

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses a cédé -12.2 points, soit -6 %. Son évolution depuis le début de l'année s'élevé donc à -9.3 %. Au 30 juin, l'indice s'établissait à 190.4 points (base de 100 points au début de l'an 2000). Après des mois d'avril et mai déjà négatifs, les pertes se sont encore creusées en juin. La majeure partie de l'évolution négative au 2<sup>e</sup> trimestre est imputable aux actions. L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000) affiche un rendement annualisé de 2.9 % au 30 juin 2022, tandis que la rémunération minimale LPP annualisée s'inscrit à 2.1 %.

 **Credit Suisse des caisses de pension suisses a cédé**

## Performance 2

### Un mauvais 1<sup>er</sup> semestre

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont dégagé en juin une performance moyenne de -3.5 % après déduction des frais. Le rendement depuis le début de l'année s'établit ainsi à -8.9 %. Juin a été le pire mois depuis longtemps. Toutes les classes d'actifs, à l'exception des hedge funds, ont contribué négativement à la performance. Le 1<sup>er</sup> semestre 2022 a été le pire sur les marchés financiers mondiaux depuis des décennies. Les obligations ont également connu un mauvais 1<sup>er</sup> semestre et la corrélation entre les actions et les obligations a été positive pour la première fois depuis des années.

 **UBS**



## Immobilier

### Les grandes CP octroient des hypothèques directement

Il existe des différences d'allocation significatives entre grandes et petites caisses de pensions dans le domaine de l'immobilier et des hypothèques. Les caisses dont la fortune est inférieure à 500 mios de francs investissent presque exclusivement de manière indirecte dans les hypothèques, tandis que les grandes octroient directement des hypothèques pour 84 % d'entre elles. Les caisses de pensions prévoient actuellement un rendement de 3 à 4 % dans l'immobilier et de 1 à 5 % dans les hypothèques. Au niveau des rapports de durabilité, les émissions de CO<sub>2</sub> sont clairement au premier plan dans le secteur immobilier tandis que les aspects sociaux tels que les loyers modérés ou la mixité sociale sont moins présents. Tels sont quelques-uns des résultats d'une étude menée ce printemps par la Haute Ecole de Lucerne (HSLU) sur mandat de l'UBS.

## Mise en accusation

### Un gestionnaire a gagné des millions grâce à des informations d'initiés

Un ancien responsable de la gestion des fonds de prévoyance des employés du canton de Saint-Gall aurait exploité des informations d'initiés pour effectuer des transactions en actions privées qui lui auraient rapporté plus de 3 mios de francs. Le Ministère public de la Confédération (MPC) a déposé un acte d'accusation contre lui. Il requiert à l'encontre du Suisse une peine privative de liberté de quatre ans pour gestion de fonds de prévoyance en violation de la loi et de ses obligations. L'affaire est jugée par le Tribunal pénal fédéral. Le prévenu a travaillé de 2003 à 2014 pour le Département des finances du canton de Saint-Gall et de 2014 à 2018 pour la Caisse de pensions de Saint-Gall. Selon l'acte d'accusation, de 2008 à 2018, il a exploité, en violation de la loi et de ses obligations, des informations d'initiés sur des transactions prévues pour effectuer des opérations sur actions privées au moyen du «frontrunning». Le gérant de portefeuille aurait dû déclarer ses gains privés à ses employeurs ainsi qu'à la Direction du fonds, ce qu'il n'a pas fait. Selon le MPC, les gains appartiennent aux fonds sous gestion des caisses de pensions. Le prévenu a dissimulé ses gains aux autorités fiscales. La mise en accusation fait suite à une plainte déposée fin 2017 par la FINMA auprès de l'Office d'instruction du canton de St-Gall. (ats)

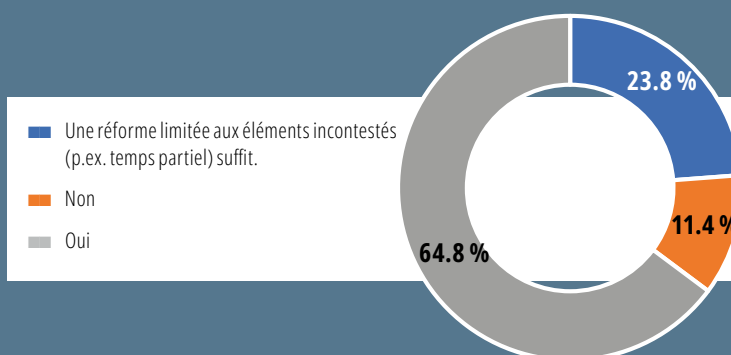
## QUESTION DU MOIS

### Révision de la LPP

#### Forte aspiration à la réforme malgré la hausse des taux

Dans la dernière «question du mois», nous vous avons demandé s'il fallait encore une réforme de la LPP compte tenu de la hausse des taux d'intérêt. Près de 65 % des participants ont répondu oui. Seuls 11 % ont estimé qu'une réforme de la LPP n'était pas nécessaire. Environ un tiers est d'avis qu'une réforme du 2<sup>e</sup> pilier limitée aux éléments incontestés (p. ex. temps partiel) suffit.

La hausse des taux d'intérêt reste un sujet d'actualité. Dans la nouvelle question du mois, nous aimerions savoir si vous pensez que les caisses de pensions doivent maintenant augmenter leurs rentes.



#### Participez à la question du mois de septembre:

Les taux d'intérêt en Suisse augmentent et l'inflation semble être de retour. Les caisses de pension doivent-elles augmenter leurs rentes?

VOTE >



# Actualités

## Degré de couverture

### Plus bas niveau des engagements depuis neuf ans

Le WTW Pension Index a encore progressé de 2.5 % au 2<sup>e</sup> trimestre, car les engagements de prévoyance des entreprises ont plus fortement diminué que leurs actifs au cours de cette période. En raison de la hausse des taux d'actualisation courant 2022, les engagements de prévoyance des entreprises selon les normes comptables internationales ont baissé de plus de 20 % pour atteindre leur plus bas niveau depuis neuf ans. Les actifs de prévoyance s'inscrivent également en recul, quoique dans une moindre mesure. Le degré de couverture (c'est-à-dire le rapport entre actifs et engagements de prévoyance) s'est établi à 129.7 % au 30 juin 2022 contre 127.2 % au 31 mars, selon l'indice.



## Activité

### Hausse du nombre d'actifs occupés

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, le nombre de personnes actives occupées en Suisse s'est accru de 1.6 % par rapport au même trimestre de 2021 et le nombre d'heures de travail hebdomadaires effectives par personne active occupée a augmenté de 3 %. Durant cette même période, le taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) s'est réduit, passant de 5 % à 4.1 % en Suisse et de 7.2 % à 6 % dans l'UE. Ces résultats proviennent de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

## CHS PP

### Les tensions inflationnistes dégradent la situation financière

La situation financière des institutions de prévoyance suisses s'est nettement détériorée au cours du premier semestre 2022. C'est ce que montrent les projections de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). La pression inflationniste, la hausse des taux d'intérêt qui en résulte et l'instabilité géopolitique ont entraîné une chute des valeurs dans presque toutes les catégories de placement. Alors que la situation financière des institutions de prévoyance était encore très favorable à la fin de l'année 2021, avec un taux de couverture moyen de 118.5 %, ce taux a chuté à 103.4 % au 30 juin 2022.

## Baromètre de la retraite

### Depuis 2002, le montant réel des rentes a diminué d'un cinquième

Au cours des vingt dernières années, les rentes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle ont diminué de plus de 20 %. Ces pertes sont essentiellement imputables à la baisse des rentes versées par les caisses de pensions. A l'inflation s'ajoute le fait que la plupart des caisses ne compensent pas le renchérissement, ce qui rogne encore davantage sur le montant réel des rentes de la prévoyance professionnelle. Malgré tout, près de 90 % des sondés estiment pouvoir financer leur retraite sans problème. Ce sont quelques-uns des résultats du Baromètre de la retraite établi par Karl Fubacher de VZ Vermögenszentrum. L'étude pourra être commandée gratuitement en français dès le 19 août.



### Quand il s'agit de fraude ...

L'imagination ne connaît pas de frontières. Dans l'État indien du Gujarat, une bande de fraudeurs a engagé des chômeurs et des ouvriers agricoles pour faire semblant d'organiser un tournoi de cricket. Le but était d'arnaquer des joueurs russes qui parient en ligne. La mise en scène est allée jusqu'à la diffusion en direct avec des commentaires sur Youtube. Reste à savoir si l'effort en valait la peine – selon un reportage sur spiegel online, un bénéficiaire de 4000 dollars a été enregistré pour des dépenses deux fois plus élevées, même s'il est possible que plus d'argent ait été extorqué.

**En revanche ...** les start-up suisses peuvent actuellement se présenter sans modestie:

avec 2.6 milliards de francs, elles ont mobilisé au premier semestre 2022 autant de capital-risque que jamais auparavant.

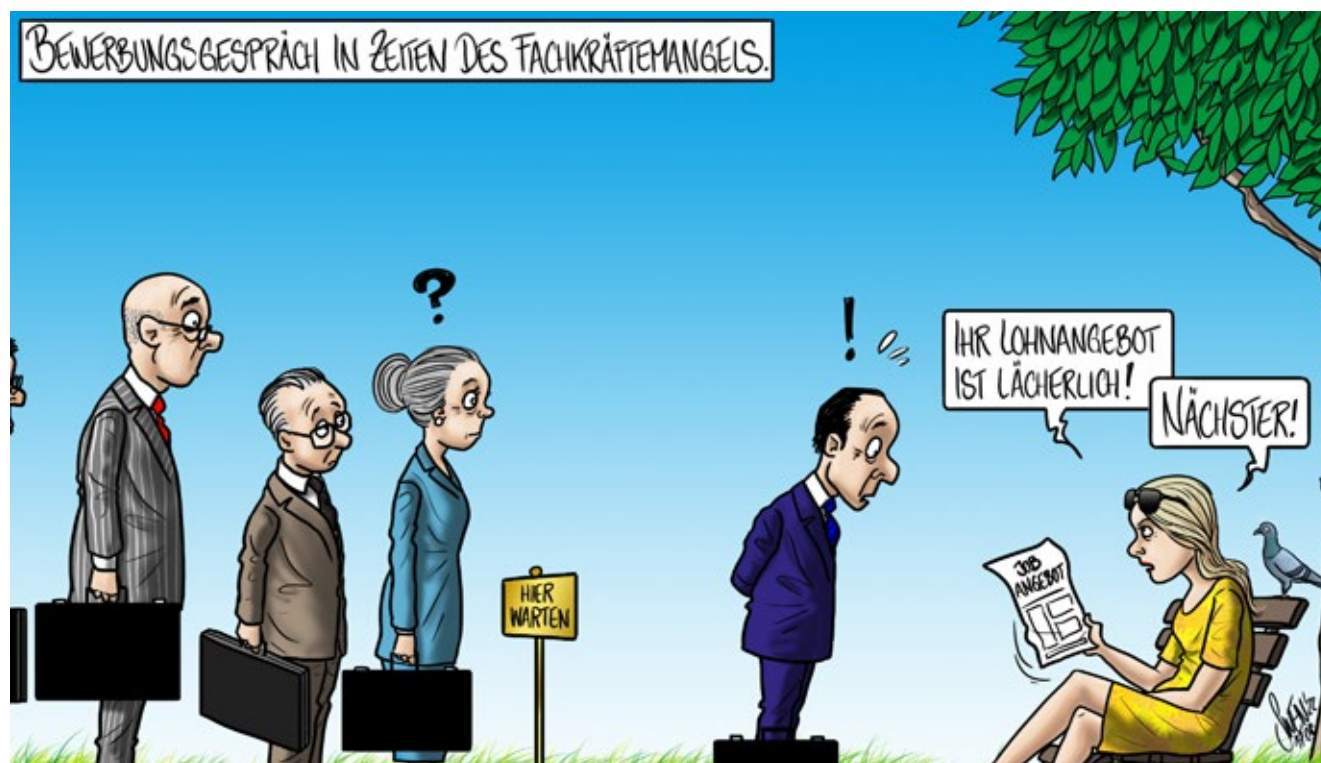
**Les Noirs aux États-Unis semblent être particulièrement touchés par le krach des crypto-monnaies.** Un quart d'entre eux investissent dans des crypto-monnaies, contre 15 % de la population blanche – et ce bien que les ménages blancs aient en moyenne huit fois plus de réserves financières que les Noirs, ce qui leur permet de prendre beaucoup moins de risques. Le «Tages-Anzeiger» donne deux raisons à ce phénomène: d'une part, les Noirs sont historiquement plus critiques envers les institu-

tions financières classiques et, d'autre part, des célébrités noires comme Spike Lee, Megan Thee Stallion ou Snoop Dog font de la publicité particulièrement intensive pour les actifs en crypto-monnaies.

**Les pertes des crypto-investisseurs ...** déçus sont modestes face aux dommages-intérêts qu'un tribunal de district de Tokyo a infligés à quatre anciens administrateurs de la compagnie d'électricité japonaise Tepco: selon la NZZ, ils doivent verser plus de 90 milliards de francs à leur ancien employeur, ceci pour couvrir les dégâts causés par la catastrophe nucléaire de Fukushima. Reste à savoir si les condamnés feront appel. Ils ne peuvent pas payer la somme de toute façon.

# Actualités

## Caricature du mois



Entretien d'embauche en période de pénurie de personnel qualifié: | «Votre offre de salaire est ridicule! Prochain!»

### Winterthur

#### La caisse de pensions de la ville de Winterthur reste autonome

La caisse de pensions de la ville de Winterthur (PKSW) conserve son autonomie pour son 111<sup>e</sup> anniversaire. La caisse de pensions perdante dans la procédure d'adjudication renonce à faire recours devant le Tribunal fédéral. La PKSW indique en outre qu'elle présentait à nouveau une couverture intégrale au 31 décembre 2021 pour la première fois depuis 14 ans. Suite aux corrections des marchés financiers, elle est actuellement de nouveau en découvert avec un taux de couverture d'environ 91.5%. La PKSW a fêté son 111<sup>e</sup> anniversaire le 25 juin. Son [rapport de gestion 2021](#) est disponible en ligne. Le conseil de fondation se donne pour objectif de mener rapidement à bien le refinancement de la caisse, selon le communiqué.

### Assurances sociales 2021

#### Parution du rapport annuel

Le rapport annuel sur les assurances sociales prévu à l'art. 76 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) a été approuvé par le Conseil fédéral. Le rapport «Assurances sociales 2021» présente toute une série de données actualisées, passe en revue les objets soumis au débat politique et évoque les perspectives futures. On y découvrira en particulier les derniers chiffres de chacune des branches d'assurance et les relations transversales qu'elles entretiennent entre elles. Le rapport fournit par ailleurs une vue d'ensemble des défis à relever et présente les stratégies mises en œuvre par le Conseil fédéral pour y faire face et les mesures qui s'imposent.

 [rapport annuel](#)



#### Aperçu des thèmes

Le numéro d'octobre aura pour thème «Prestations autour de la LPP».



# Cours avancé pour responsables de caisses de pensions

Formation approfondie

**Mercredi 5 octobre 2022, Paudex**

Les participants pourront voir en détail l'ensemble des éléments qui sont de la compétence du conseil de fondation. Le cours fait le tour des tâches fixées aux articles 51a LPP et 49a OPP 2 avec des spécialistes reconnus dans les domaines comptable, actuariel du droit et de la communication.

## Contenu et intervenants

- Actualités de la prévoyance
- Expert (tâches)
- Organe de révision (tâches)
- Responsabilité
- Communication
- Problématiques discutées

**Francis Bouvier**, Actuaire ASA, Actuaire IAF, Responsable pôle Prévoyance Professionnelle BCV, Directeur Avena, Fondation BCV 2<sup>e</sup> pilier

**Guy Chervet**, Expert-comptable diplômé, associé et administrateur au sein du Groupe de sociétés fiduciaires BfB

**Yves-Marie Hostettler**, juriste et gérant de caisse de pension diplômé, Représentant de l'ASIP en Suisse romande et Responsable du service de gestion des institutions de prévoyance autonomes à Retraites Populaires

**Michèle Mottu Stella**, Experte agréée LPP, Prevanto Partner

**Laurent Pittet**, Associé fondateur, Pittet Communication SA, Conseiller en communication titulaire du Diplôme fédéral, Licencié en Lettres

## Groupe cible

Ce cours s'adresse aux membres de conseil de fondation, membres de commissions de prévoyance et autres responsables de caisses de pensions.

*Vous trouverez de plus amples informations sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch). Sous réserve de modifications du programme.*

**Lieu**  
Centre Patronal,  
Route du Lac 2,  
1094 Paudex

**Heure**  
09h00 – 16h30

**Coûts, credit points et inscription sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)**

**Renseignements**  
Beatrice Steiner  
+41 (0)41 317 07 48  
[bs@vps.epas.ch](mailto:bs@vps.epas.ch)  
[vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)

Co-organisateur



Credit Points

